DÉCLARATION LIMINAIRE
CAPD du 5 septembre 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mesdames, messieurs,

Traditionnellement, nous ne lisons aucune déclaration liminaire lors de la première CAPD mais cette année elle a été repoussé en septembre. Nous nous permettons donc d'écrire quelques lignes.

En premier lieu le SNE34 tient à souhaiter aux équipes pédagogiques de toutes les écoles, aux services administratifs du département, aux représentants des organisations syndicales ici présents ainsi qu'à vous mesdames et messieurs les Inspecteurs une très bonne rentrée scolaire 2017.

La fin de l'année s'est achevée sur un sprint comme souvent et tout s'est déroulé dans la précipitation. Cela devient une habitude, c'est gênant !

Le SNE s'est réjoui d'avoir été enfin entendu par notre nouveau ministre concernant les **rythmes scolaires**. Monsieur le Dasen, nous vous remercions d'avoir validé la très grande majorité des demandes de dérogation. **Il ne faut pas s'arrêter là et donner la possibilité à tous les conseils d'école qui le souhaitent de revenir à la semaine des 4 jours.** L'avis du conseil d'école doit rester primordial voire souverain selon le SNE.

Il existe néanmoins plusieurs points sur lesquels le SNE n'est pas du tout satisfait.

La rentrée en musique : l'action demandée est sympathique si ce n'est intéressante mais il faut croire que celui qui a eu cette « brillante idée » n'a jamais enseigné ni fait une rentrée des classes en primaire. Certaines écoles ont un projet musical en place et avaient effectivement la possibilité d'organiser ce moment, mais pourquoi le demander à toutes les écoles et surtout au dernier moment de l'année scolaire ?

La réduction massive des contrats aidés : de moins en moins d'aides à la direction, jusqu'à leur disparition totale, en pleine période de la soi disant simplification des tâches de direction. Nous marchons sur la tête. Effectivement les contrats aidés ne sont pas la bonne solution nous en convenons. **Pour le SNE la vraie bonne réponse est la création de contrats pérennisés de secrétaires attachés à la direction d'école.**

Les dédoublements CP : le SNE est favorable à ce dispositif mais pour toutes les écoles de France et sans rogner sur les postes de PMC ni sur les moyens de remplacement comme c'est le cas dans notre département.

Le SNE réclame une fois de plus que la **carte de l'éducation prioritaire** soit revue en donnant, comme le disent les différents ministres qui se sont succédés, la **priorité au primaire**. Pourquoi donc partir des collèges pour définir la carte de l'éducation prioritaire en excluant de ce fait certaines écoles en extrême difficulté ? Encore une incohérence !

Concernant les **évaluations CP et CE2**, le SNE est tout à fait pour le principe. Néanmoins, ce qui pêche est le manque de préparation et d'informations.
Les évaluations CE2 ne sont pas encore arrivées dans les circonscriptions et la maquette des évaluations CP n'est pas encore disponible (est-t-elle seulement finalisée?). Impossible de savoir comment les remontées de ces évaluations seront effectuées ni à quel niveau. Petit rappel, ces évaluations doivent se dérouler à partir de lundi prochain ! Ce manque d'anticipation frise l'amateurisme.

Au SNE, nous pensons que l'Éducation nationale mérite bien mieux.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le SNE-FGAF

Matthieu Verdier
Dominique Rouah

sne! 34 ENSEIGNER C'EST S'ENGAGER.

COMPTE RENDU
CAPD du 5 septembre 2017

Lecture de la déclaration liminaire du SNE34.

Réactions de Monsieur l'IA-DASEN à la lecture de notre déclaration liminaire

Monsieur l'IA-DASEN admet que les services administratifs sont en sous-effectif compte tenu de l'augmentation du nombre d'enseignants d'année en année. Ceci a dont entraîné quelques dysfonctionnements.

Concernant les contrats aidés : Monsieur l'IA-DASEN rappelle que la priorité est le handicap et que notre département fait partie de ceux les moins touchés par la baisse de dotation.

Concernant la rentrée en musique : pour Monsieur l'IA-DASEN il n'était pas question d'obliger toutes écoles à le faire. C'est le discours qu'il a tenu auprès des IEN.

Monsieur l'IA-DASEN se félicite de la gestion des ressources humaines car il ne reste que 10 à 20 postes vacants quand l'année dernière à la même époque l'Hérault comptait entre 80 et 90 postes vacants. Monsieur l'IA-DASEN pense qu'il n'y aura donc aucun rectrutement de personnels contractuels cette année dans notre département (60 contractuels l'an dernier).

La DSDEN a prévu une dizaine d'ouvertures provisoires. Plusieurs cas sont encore en discussion.

I. INEAT-EXEAT

50 INEAT ont été accordés cette année en rapprochement de conjoint. Sur les 50 seuls 21 ont pu se réaliser. La DSDEN de l'Hérault acceptera quelques nouveaux INEAT. Les services téléphonent aux collègues concernés mais il y a des problèmes d'EXEAT en septembre.

10 EXEAT ont été accordés sur 16 demandes.

Avis du SNE34 : C'est une première dans notre département. Jusqu'ici les EXEAT étaient tous accordés.

II. REVISIONS D'AFFECTATIONS

56 révisions d'affectations. Il reste encore des situations à régler.

Les collègues concernés peuvent prendre contact avec les élus du SNE.

Informations diverses

La dotation pour l'accompagnement éducatif n'est toujours pas connue.
Le tableau des gestionnaires du personnel sera mis à jour en octobre.
Les modalités de passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle ne sont pas encore connues. Les services n'ont pas encore travaillé sur ce sujet.

Questions diverses du SNE 34

1. Peut-on connaître précisément
- le nombre de CP dédoublés cette année dans le département ?
- le pourcentage de la modalité « 2 enseignants dans une classe de 24 élèves » ?
- le pourcentage de postes « CP dédoublés » où des PMC ont été affectés ?

Réponse de l'administration :

Ville	Nombre de CP dédoublés	Modalité choisie : « 2 enseignants dans une classe de 24 élèves »	
Sète	7	7	100%
Béziers	23	19	83%
Montpellier	53	32	60%

Dans toutes les REP+ les PMC ont été « remissionnés » sur les CP dédoublés. Dans les écoles REP+ qui avaient besoin de plusieurs postes CP dédoublés, des TR brigades ont été affectés. Dans les REP les PMC conservent les mêmes missions que l'an dernier.

Avis du SNE34 : La position du SNE est claire. Nous souhaitons des CP dédoublés dans TOUTES les écoles de France et non seulement en REP+. De plus nous sommes opposés au fait de « remissionner » les PMC. Nous estimons que ce dispositif est très intéressant et doit être évalué.

2. Pouvez-vous nous dire comment seront gérés les PMC affectés sur des postes « CP dédoublés » lors du prochain mouvement ? Priorité, bonification... ?

Réponse de l'administration : ce n'est pas encore défini.

Avis du SNE34 : Nous resterons attentifs à cette question. L'administration devra se positionner en amont du mouvement.

3. Combien y a-t-il d'emplois aidés affectés sur la mission « aide à la direction » cette année ? Combien y en avait-il l'an dernier ?

En juillet 2017 il y avait 149 EVS aide à la direction. 134 ont été reconduits.
Attention, une trentaine de contrats vont s'arrêter en cours d'année et ne seront très certainement pas reconduits.
L'enveloppe budgétaire est en baisse de 18%. Nous sommes l'une des académies les moins touchées.

Avis du SNE34 :
Au-delà du manque de considération à l'égard de ces personnels, et de la brutalité de l'annonce, leur disparition va entrainer de graves dysfonctionnements quant au fonctionnement de l'école et nuire aux relations avec les partenaires, alors même que ces deux points ont récemment été inscrits dans nos missions (cf BO 2014) :

Pour dire « Non à la suppression des EVS », cliquez ici pour accéder à notre pétition (SNE-SNALC).

Pour en savoir plus lire l'article « Touche pas à Mon EVS » sur notre site : https://www.sne34.com/actu-nat-2017-09-06

4. Avec le retour à la semaine des 4 jours pour plus de la moitié des communes du département, comment sera géré l'emploi du temps des TR ?

Réponse de l'administration : comme les années d'avant. C'est au TR de tenir les comptes de ses heures. Quand le TR estime avoir trop d'heures en plus il doit contacter le bureau de remplacement. Ces heures supplémentaires sont alors transformés en jours non travaillés pendant les périodes de faibles besoins en remplacement.

Avis du SNE34 : N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème à ce sujet.

5. Lors de la CAPD du 23 mai 2017, le SNE34 avait posé la question suivante :
« Les PES partagent leur classe avec des enseignants titulaires et bénéficient de l'accompagnement d'un tuteur terrain et d'un tuteur ESPE.

Serait-il possible d'envisager, sur la base du volontariat des enseignants titulaires des classes, d'organiser des journées de tuilage PES/enseignant titulaire en tout début d'année ?

Ces journées en tandem, avec ou sans la présence du tuteur terrain, permettraient au PES de voir comment fonctionne la classe, la relation avec les parents, les règles de vie de classe…. Cette année, des PES ont dû assurer les deux jours de rentrée alors qu'ils n'avaient jamais eu l'occasion de rentrer dans une classe, pas même en observation ! Cela a bien sûr mis les PES en difficulté, ainsi que les titulaires des classes qui ont pris de leur temps personnel pour « former » les PES afin que leurs élèves soient accueillis dans les meilleures conditions possibles. Si nous saluons le fait que les PES puissent pratiquer tout au long de leur année de stage, il nous semble que tout doit être mis en œuvre afin que la formation des enseignants ne se fasse pas au détriment de la qualité du service public d'éducation. »

Monsieur l'IENA avait répondu que les PES, connaissant leur affectation le 4 juillet, pourraient aller dans leur école les 5, 6, 7 juillet ainsi que la journée de pré-rentrée. De plus, il nous avait dit que les PES bénéficieraient d'un stage d'immersion les 15 premiers jours de septembre avec possibilité d'être une semaine en classe avec le titulaire sur la base du volontariat des enseignants et une semaine dans la classe de leur tuteur. La réponse de l'administration nous avait alors satisfaits.

Or, plusieurs PES nous ont contactés pour nous informer que l'ESPE les obligeait à passer l'intégralité de leur stage d'immersion dans la classe de leur tuteur.

Qu'en est-il exactement ? Les PES volontaires pourront-ils effectivement passer une semaine dans la classe du titulaire si celui-ci est d'accord, comme cela nous avait été dit le 23 mai 2017?

Réponse de l'administration : Comme précisé aux PES lors de leur semaine de pré-rentrée, les professeurs des écoles stagiaires (PES) en responsabilité de la classe les jeudis et vendredis ont eu la possibilité de faire la rentrée, le 4 septembre, dans leur(s) classe(s) avec l'enseignant titulaire dont ils partagent le service, si celui-ci était d'accord.

Par ailleurs, **lors des deux journées d'immersion de la seconde semaine, les PES ont toute latitude, s'ils pensent cela utile, de se rendre en partie dans leur classe si l'enseignant titulaire n'y est pas opposé et que leur tuteur "terrain" est prévenu. Cela se conçoit de gré à gré et est, sur le principe, autorisé par la FDE/ESPE.**

Comme indiqué lors de la précédente CAPD, les PES ont eu la possibilité de se rendre dans leurs écoles d'affectation en fin d'année scolaire pour rencontrer les enseignants avec lesquels ils allaient partager la classe.

Ils ont, de plus, tous effectué la pré-rentrée le 1er septembre dans leurs écoles de rattachement

Avis du SNE34 : Nous sommes satisfaits de cette réponse. N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés pour mettre cela en place.

Pour le SNE-FGAF
Vos représentants :
Matthieu Verdier et Dominique Rouah
www.sne34.com

sne! 34 ENSEIGNER C'EST S'ENGAGER.